



Licenciement pendant arrêt maladie

Par **Deschryver**, le **15/04/2008** à **11:45**

Actuellement en arrêt maladie, je viens de recevoir un courrier par voie d'huissier de la part de mon patron pour me signifier un licenciement pour faute grave. Il me convoque pour le mercredi 23 avril, soit pendant mon arrêt maladie qui poursuit jusqu'au 4 mai, ce dont je l'ai averti avant de recevoir sa lettre (mais lui l'avait rédigé, anticipant sur ma reprise de travail, sachant que je devais reprendre le 7 avril, jour où j'ai finalement reçu son courrier). Dès le dimanche soir, je l'ai prévenu par mail que mon arrêt était prolongé par mon médecin traitant avec l'avis favorable du médecin conseil de la sécu. Dans le même temps, il me signifie qu'il me met une mise à pied conservatoire immédiate, sans me donner le motif de ma faute grave. Je suis à la fois en arrêt maladie et en mise à pied ! Quelle doit être ma position ? Rompre mon arrêt ? Je viens de lui adresser un courrier par lettre recommandée lui signalant que je ne pouvais me rendre à sa convocation pendant mon arrêt maladie. Je lui demande également de me préciser les griefs qu'il me reproche. Que pensez vous de cette affaire ?

Il est vrai que nos relations n'étaient pas au beau fixe et que je le soupçonnais d'utiliser le premier prétexte pour me licencier. Là, la seule faute que je vois, c'est mon état de santé qu'il a lui-même contribué à mettre dans cet état.